

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Désignation des membres
du conseil d'administration
du CCAS

Date de convocation
12 novembre 2021

Date d'affichage
26 novembre 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28
Exprimés : 28

Le vingt novembre deux mil vingt un à neuf heures et trente minutes
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : ATES David, DONJON Jacky, GACHET Jacky, VERNEY Pierre, ESCOFFIER ATES Emmanuelle, GUILLAUME Olivier, ALVES DIAS Morgane, DEBAUGE Jean-Marc, GAZZA Mathilde, DUTHEIL Christophe, PIBOULEU Carine, MONTEL Thierry, CORTES ROUX-LATOURE Véronique, YSARD JACOB Florence, FUENTES Lionel, GLAREY Gilles, FOUCHER Guillaume, SCHOERLIN Christophe, LEPRUN Véronique, GONTARD Annie, FIELBARD Virgile, GARCIA Fabien, LAINÉ Delphine

Procurations : REBATEL Nathalie à JACOB YSARD Florence, COMMUNAL Sarah à GAZZA Mathilde, BENGRIBA Jean-Claude à FIELBARD Virgile, BONNOT Laurent à LAINÉ Delphine, BORDIER Céline à GLAREY Gilles

Absente excusée : VANACKERE Elodie

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Par délibération du Conseil municipal du 12 mars 2021, il a été décidé de fixer à 6 le nombre de membres élus au conseil d'administration du CCAS.

Suite à la démission de Mme Christine FONTAINE adressée à monsieur le Maire en date du 18 octobre 2021, un siège devenant vacant et les listes étant épuisées, il convient de procéder à une nouvelle élection.

L'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles dispose que « Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret ».

Vu les articles L123-6, R123-7 et R123-8 du Code de l'action sociale et des familles

Vu la délibération n°05 du Conseil municipal du 12 mars 2021, relative à l'élection des membres du CA du CCAS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- PROCÈDE au vote à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

2 listes de candidats sont présentées :

Liste Vitaminons notre Ville :

- Mme Nathalie REBATEL
- Mme Elodie VANACKERE
- Mme Véronique CORTES ROUX-LATOUR
- Mme Véronique LEPRUN
- Mme Mathilde GAZZA
- Mme Sarah COMMUNAL

Liste Toujours Ensemble pour Valgelon-La Rochette :

- Mme Delphine LAINÉ
- Mme Annie GONTARD

Assesseurs ayant dépouillés : Mme Mathilde GAZZA et M. Thierry MONTEL.

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

Liste VITAMINONS NOTRE VILLE : 5 sièges

Liste TOUJOURS ENSEMBLE POUR VALGELON-LA ROCHETTE : 1 siège

Sont ainsi élues :

- Mme Nathalie REBATEL
- Mme Elodie VANACKERE
- Mme Véronique CORTES ROUX-LATOUR
- Mme Véronique LEPRUN
- Mme Mathilde GAZZA
- Mme Delphine LAINÉ

Délibération adoptée :

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
0	0	0	28

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES



*Accusé de réception en préfecture
073 Y00006882-20211120-Del20210802-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2021